

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015**

**Réf : 2015 – n° 06/5.2**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Présents : 26**

**Représentés : 3**

**Absents : -**

**Date de convocation : 04/11/2015**

**Date d'affichage : 12/11/2015**

L'an deux mille quinze, le DIX HUIT NOVEMBRE à 17 heures 30, Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Guillaume BER, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

P. CATHALA à Noémie CLAUDEL

Véronique BONVICINI à Christelle BERTINI

Alexandra BONNET à Rachida BOUTEILLER

**Secrétaire de séance :** Marielle NEPOTY

Avant d'ouvrir la séance, **Pierre Maumejean** propose aux élus d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes sur Paris le 13 Novembre dernier.

## **II - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Pierre Maumejean** procède à l'appel nominatif des conseillers. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

## **III – NOMINATION DU SECRETAIRE**

**Pierre Maumejean** propose la candidature de Marielle NEPOTY en qualité de secrétaire pour la présente séance.

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote.

### **Vote :**

Unanimité

## **IV – APPROBATION PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2015**

**Pierre Maumejean** demande si des observations sont à formuler.

### **Vote :**

Unanimité

## **IV - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE SEANCE**

La convocation a été envoyée le 9 Novembre 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- I – Appel nominatif des conseillers.
- II – Ouverture de la séance.
- III – Nomination du secrétaire
- IV - Approbation du conseil municipal du 23 Septembre 2015

V – Approbation de l'ordre du jour de la séance

- 1) Modification tableau des effectifs
- 2) Attribution de délégation de pouvoir au Maire au titre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 3) Ecole Maternelle Gambetta : désaffectation des locaux.
- 4) Mise en place des entretiens professionnels
- 5) Budget Cinéma – AE/CP
- 6) Budget annexe Office de Tourisme 2015 – Décision modificative n° 1
- 7) Subvention Comité des Fêtes
- 8) D.O.B. 2016
- 9) Information des décisions prises par délégation de pouvoir

VI – Questions diverses

**Vote :**

Unanimité

**AFFAIRE N° 1**

**MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS –**

Rapporteur : J. SOLEYROL

Afin de répondre aux besoins du service, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des effectifs en procédant aux changements suivants :

Création de 8 postes :

- 2 rédacteurs à temps complet,
- 1 adjoint administratif de 2ème classe à temps complet,
- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,

- 1 technicien à temps complet,
- 1 adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- 1 brigadier à temps complet,
- 1 auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet

Le conseil municipal est invité à délibérer

#### Débat :

**Guillaume Ber** demande la nature de ces créations de postes (promotion, réussite à des concours...)

**Pierre Maumejean** lui répond qu'il s'agit de promotion interne, donc ce ne sont pas vraiment des créations de postes.

**Guillaume Ber** souhaiterait avoir l'organigramme de la ville.

**Pierre Maumejean** lui indique qu'il a été affiché, donc il peut l'avoir.

**Fabrice Labarussias** réitère sa demande formulée sur le dernier conseil et demande le tableau récapitulatif des effectifs.

**Pierre Maumejean** lui remet le document.

#### Vote :

Unanimité

### **AFFAIRE N° 2**

#### **ATTRIBUTION DE DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 du CGCT**

- Rapporteur : Le Maire

Les articles 126 et 127 de la loi « Notre » du 7 Août 2015 ont modifié l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi est-il proposé au conseil municipal de compléter ses délibérations du 17 avril 2014 et 25 septembre 2014 en donnant délégation au Maire pour les points suivants :

- Créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subvention

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Cédric Bonato** rappelle que son groupe avait déjà voté contre la création des sous régies et dans cette affaire, Il continuera dans cette logique, donc votera contre.

Vote :

Pour : 23 - Contre : 6 : R. Bouteiller (proc A. Bonnet) – F. Labarussias – C. Bonato – G. Ber – A. Jacinto

**AFFAIRE N° 3**

**ECOLE MATERNELLE GAMBETTA : DESAFFECTATION DES LOCAUX**

Rapporteur : A. FOUREL

La baisse continue des effectifs de l'école maternelle GAMBETTA amenait M. le Directeur Académique a, par arrêtés du 6 mai 2015 :

- Retirer les 3 postes de professeur des écoles de l'école maternelle Gambetta
- D'affecter 2 postes supplémentaires de professeur des écoles à l'école maternelle Ch.GROS

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, par délibération du 17 juin 2015, décidait de la fermeture de l'école maternelle Gambetta dès la fin de l'année scolaire 2014-2015.

Sollicitée par la Commune pour avis préalable, la Préfecture du Gard nous a transmis le 8 Octobre 2015 l'avis favorable de l'Inspecteur d'Académie en date du 15 Septembre 2015

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la désaffectation de l'école maternelle Gambetta

Le conseil municipal est invité à délibérer.

## Débat :

**Rachida Bouteiller** demande s'il est possible de connaître les projets sur la réaffectation des locaux.

**Pierre Maumejean** l'a déjà évoqué lors du dernier conseil municipal alors que régnait une confusion sur une visite des producteurs d'un téléfilm tourné à Aigues-Mortes, pris pour des agents immobiliers. Le projet est de mettre dans ces locaux le centre enfance jeunesse, le point d'information jeunesse c'est-à-dire d'affecter ces locaux au service de l'enfance et de la jeunesse.

**Fabrice Labarussias** revient sur la forme de cette affaire. Le retrait des 3 postes des professeurs des écoles n'est absolument pas la cause de la fermeture de cette école mais la conséquence de la demande du Maire auprès de l'Inspecteur d'Académie de fermer cette école.

**Pierre Maumejean** regrette que M. Labarussias revienne sur ces discussions qui ont déjà eu lieu lors de différents conseils municipaux. Il tient à préciser 2 choses, d'une part le courrier reçu de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription du Grau du Roi qui mentionne et il lit « *Restant à votre disposition, vous renouvelant l'expression de ma gratitude personnelle pour l'évolution positive des différentEs problématiques liés au transfert de deux classes de l'école maternelle Gambetta, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma parfaite considération.*

D'autre part, il ne voulait pas évoquer un fait mais il se sent obligé de le faire : M. Bonato a malencontreusement oublié une note manuscrite de sa main dans des dossiers, où il a eu la surprise de constater qu'il avait prévu la fermeture de l'école Gambetta dès 2011, pas suivi d'effet suite aux cantonales. Au vu du résultat de ces élections, M. Bonato a préféré ne pas le faire, les municipales arrivant rapidement.

Il pense qu'il vaudrait mieux, dans ce contexte, clôturer la polémique sur ce sujet.

**Fabrice Labarussias** constate que le Maire est en train d'expliquer que M. Bonato avait l'intention de fermer l'école, alors que le Maire actuel a eu l'intention et l'a fait.

**Pierre Maumejean** lui confirme ce soir que son groupe a eu le courage politique que n'a pas eu l'ancienne municipalité en son temps.

**Fabrice Labarussias** pense que c'est une bonne chose, il faut aller jusqu'au bout, il faut assumer. C'est la première fois ce soir que M. le Maire explique la situation.

**Pierre Maumejean** est allé au bout des choses, ce qui n'a pas été la marque de fabrique tout le long du mandat de M. Bonato, il regrette que ce soir, on rentre encore dans des polémiques stériles et inutiles et sur des sujets déjà longuement débattus.

**Arnaud Fourel** rappelle que les effectifs des écoles sont en chute libre et que l'école maternelle C. Gros est encore en suspens avec peut être une prévision de fermeture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2016.

**Fabrice Labarussias** est bien placé pour le savoir. Les effectifs sont en baisse et il ne va à l'encontre de son analyse. Il dit simplement qu'il faut assumer ces choix. Le Maire, au départ de cette histoire, a écrit et cela a été relayé dans la presse, que cette fermeture était faite à la demande de l'Inspecteur d'Académie,

ce qui est faux, c'est à la demande du Maire. Il faut assumer. L'Inspection a, de facto, retiré ces postes, ce soir le voile et levé sur des mois et des mois de mensonge.

**Pierre Maumejean** regrette les propos de M. Labarussias car celui-ci fait allusion à ce qu'il l'arrange et passe sous silence ce qui le dérange, il fait allusion à un courrier en oubliant le second. Il oublie les entretiens avec le DASEN de Nîmes. Il rappelle qu'en 2011, M. Bonato a écrit « fermeture de l'école Gambetta », mais là « *vous n'avez pas eu le courage politique, vous vous êtes déballonnés* ».

**Claude Laurie** intervient sur le document manuscrit signé de M. Bonato qui faisait état en 2011 de la fermeture de l'école maternelle Gambetta. Il souhaite que M. Bonato se prononce lui-même sur ce document.

**Cédric Bonato** répond qu'en 2011, même si les effectifs étaient encore tendus de toute façon, il n'allait pas fermer l'école Gambetta car il y avait les travaux de la cantine scolaire. Est-ce qu'il s'est posé la question de la fermeture de l'Ecole, oui, est ce qu'il voulait la fermer, il ne l'a pas fait et il a assumé. Pour lui, le débat est clos.

**Pierre Maumejean** n'est pas sûr de clore le débat car s'il y avait eu un point d'interrogation sur ce document manuscrit, il le suivrait, mais cette interrogation n'y figurait pas car les cantonales suivaient.

**Cédric Bonato** explique que c'est faux et demande la preuve écrite au Maire car il écrit tous les jours des manuscrits, et il peut écrire aussi ce que le Maire veut sur papier, mais cela n'a aucune valeur.

**Pierre Maumejean** lui rappelle que ce n'est pas un procès.

**Cédric Bonato** s'insurge car c'est « élément contre élément ». Il demande au Maire de lui fournir un document administratif comme quoi il avait sollicité le rectorat pour fermer l'école et là, il verra.

**Pierre Maumejean** lui fournira un autre document administratif où M. BONATO a écrit au Directeur de Listel, 15 jours avant les élections, qu'il avait l'accord de M. Hubert François de transporter la saumure et le sel au Bosquet, ce qui est rigoureusement faux et qui a été démenti publiquement par M. Hubert François.

**Cédric Bonato** pense que cette intervention est hors sujet.

**Pierre Maumejean** veut simplement lui expliquer qu'il est en flagrant délit de mensonge.

**Cédric Bonato** est d'accord pour dire qu'il a écrit ce document, il l'assume mais il avait l'accord oral de M. Hubert François.

**Pierre Maumejean** se fera une plaisir de rapporter à M. Hubert François que M. Bonato le traite de menteur.

**Fabrice Labarussias** comprend la problématique du Maire qui aurait pu être celle de n'importe quel élu en place, majoritaire, concernant cette école. Il y a une baisse des effectifs, le Maire est dans un souci de rationaliser les dépenses, donc il décide de fermer l'école. Il aurait même pu le suivre, le problème de cette histoire est que dès le départ, M. Mauméjean n'a pas eu le courage de dire pour des raisons de baisse d'effectifs, qu'il réaffectait les classes sur une autre école, et qu'il envisageait de fermer Gambetta. Il s'est caché derrière l'inspection académique.

**Pierre Maumejean** pense que M. Labarussias est très fort de penser qu'il s'est caché derrière l'Inspecteur d'Académie.

Vote :

Pour : 23 - Contre : 6 : R. Bouteiller (proc A. Bonnet) – F. Labarussias – C. Bonato – G. Ber – A. Jacinto

#### AFFAIRE N° 4 :

##### **MISE EN PLACE DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS**

- Rapporteur : J. SOLEYROL

Il est rappelé au conseil municipal que l'article 69-II de la loi 2014-58 du 27 janvier 2014, précisé par le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, ont substitué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, un entretien professionnel annuel des fonctionnaires reposant sur une évaluation de leur valeur professionnelle à l'ancien système de notation qui disparaît définitivement.

En application des dispositions susvisées, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer après avis du comité technique (CT) les critères utilisés pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité assumé.

Au terme de l'article 4 du décret précité, les critères fixés après avis du CT, qui peuvent être déclinés en « sous-critères », portent notamment sur :

1. Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
2. Les compétences professionnelles et techniques
3. Les qualités relationnelles
4. La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Des formulaires type de fiches d'entretien par catégorie d'agents (A/B/C) ont été établis dans le respect des dispositions susvisées et les critères d'évaluation, déclinés en sous critères, ont été adoptés à l'unanimité par le CT lors de sa séance du 7 juillet 2015. Ces critères sont les suivants :

- **Pour les agents de catégorie C** - ils seront évalués selon les critères suivants :

<b>Résultats professionnels - réalisation des objectifs</b>
---

*Assiduité au travail (ponctualité, motivation, implication, rigueur, organisation)
---

*Esprit d'initiative, d'anticipation et réactivité *Respect de l'organisation collective du travail, des consignes, délais et échéances
<b>Compétences professionnelles et techniques</b> *maîtrise des compétences spécifiques attachées à la fiche de poste *Connaissances de l'environnement professionnel et adaptabilité aux changements
<b>Qualités relationnelles</b> *Aptitudes relationnelles dans l'environnement professionnel (hiérarchie/élus/public) *Aptitudes au travail en équipe

- **Pour les agents de catégorie A et B** - Les mêmes critères sont appliqués à ces agents. Ceux-ci sont soumis à un critère supplémentaire :

<b>Capacité d'encadrement et/ou exercice de fonctions d'un niveau supérieur</b> * Capacités de gestion du travail en autonomie *Force de proposition, capacité de décision et aptitude à la négociation *Gestion d'équipe (organiser, déléguer, contrôler, mobiliser les compétences individuelles/collectives, faire appliquer des décisions, prévenir et gérer les conflits)
---

L'évaluation au regard de ces critères se fera selon 4 niveaux (Très satisfaisant/satisfaisant/peu satisfaisant/non satisfaisant) et complétée d'une appréciation littérale du supérieur hiérarchique direct.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les critères ci-dessus détaillés pour la mise en place des entretiens professionnels.

Débat :

Personne ne prenant la parole, il est passé au vote

Vote :

Unanimité

## AFFAIRE N° 5

### BUDGET CINEMA – AE/CP

**Rapporteur : J. SOLEYROL**

Conformément aux articles L 2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Locales, les dotations budgétaires affectées au fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense relevant d'un engagement pris, par convention, délibération ou décision, au-delà d'un exercice budgétaire.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La situation des autorisations d'engagement et de programme, ainsi que les crédits de paiement y afférents, donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

Toute autre modification des AE/CP se fera par délibération du conseil municipal.

Il est rappelé que par délibération du 29 avril 2015, le conseil municipal avait approuvé le protocole d'accord transactionnel avec Culture Espace, aussi lui est-il proposé de se prononcer sur l'AE/CP suivante :

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT AE</b>	<b>MONTANT des CP</b>		
			2015	2016	2017
678	Protocole d'accord Culture Espace	209 425,00 €	69 808,33 €	69 808,33 €	69 808,34 €

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Amandine Jacinto** demande si une convention a été signée entre l'association et la Mairie.

**Jean Claude Campos** lui répond que l'Association n'a pas signé de convention avec la Mairie. Une demande a été formulée, elle est à l'étude. Il signale que sur les sommes qui sont versées ici chaque année : 30 000 € correspondent à de l'investissement et 40 000 € correspondent à l'indemnité.

**Rachida Bouteiller** avait évoqué, lors d'un conseil municipal, l'application de tarifs spécifiques pour les enfants, les étudiants. Elle demande si cela a été fait.

**Jean Claude Campos** pense que cela a été fait, il s'agit d'un tarif étudiant.

**Fabrice Labarussias** estime qu'une association qui n'a toujours pas signé de convention avec la Mairie et qui a entraîné une rupture conventionnelle avec Culture Espaces moyennant la somme de 210 000 € pour la Mairie, cela fait cher.

**Pierre Maumejean** pense que c'est son appréciation, et laisse à l'association le soin d'apprécier les propos de M. Labarussias.

Vote :

Pour : 23 - Contre : 6 : R. Bouteiller (proc A. Bonnet) – F. Labarussias – C. Bonato – G. Ber – A. Jacinto

**AFFAIRE N° 6**

**BUDGET ANNEXE OFFICE de TOURISME – ANNEE 2015 – DM1**

**Rapporteur : N. CLAUDEL**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 reprise ci-dessous

	<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 200 €</b>		<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 200 €</b>
011	Charges à caractère général	-5 000 €	74	Dotations & Participations	5 200 €
6156	Maintenance	-5 000 €	7488	autres attributions & participations	5 200 €
	Virement à la section de				
023	fonctionnement	10 200 €	73		0 €

023	Virement à la section de fonctionnement	10 200 €	73111		
	<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 200 €</b>		<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 200 €</b>
DNA	DEPENSES NON AFFECTEES	10 200 €	O21	autofinancement prévisionnel	10 200 €
2184	Mobilier	7 450 €	o21	autofinancement prévisionnel	10 200 €
2188	autres immos	2 750 €			
		0 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0 €
		0 €	OP 62	BATIMENTS 2015	0 €

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Cédric Bonato** demande l'attribution de ces crédits.

**Pierre Maumejean** répond qu'il s'agit du mobilier et de la réparation de la climatisation.

Vote :

Unanimité

#### **AFFAIRE N° 7**

##### **SUBVENTION COMITE DES FETES**

**Rapporteur : J. SOLEYROL**

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de 22 000 € au Comité des Fêtes, au titre de l'année 2015. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Le conseil municipal est invité à délibérer

Débat :

**Pierre Maumejean** demande que les membres élus engagés dans le Comité des Fêtes ne participent pas au vote.

**Rachida Bouteiller** demande si sommes correspondent à des manifestations non prévues ? Elle souhaite quelques explications.

**Jeannine Soleyrol** rappelle qu'en 2014, lorsque le nouveau Comité des Fêtes a repris les activités, il manquait déjà presque 25 000 €. Il a fallu jouer sur cet écart et c'est la raison pour laquelle on leur attribue cette somme de manière à régulariser et répartir sur des bonnes bases.

**Pierre Maumejean** rappelle qu'il n'y a aucune ambiguïté sur cette somme de 25 000 € car il s'est expliqué avec l'ancienne présidente du comité des fêtes. Cette somme a servi à payer un solde de facture de l'année d'avant, pour lui le débat est clos sur ce sujet.

**Cédric Bonato** rappelle que cela a été très difficile pour l'ancienne présidente du comité des fêtes car certains ont fait courir la suspicion. Bien souvent, la fête revient très chère et son équipe faisait glisser systématiquement sur d'autres exercices et surtout une grande partie de l'argent provenait des lotos que M. le Maire a repris et qui apportait une part non négligeable de financement. Il regrette que des bruits aient couru sur l'ancienne présidente qui a fait un travail remarquable.

**Pierre Maumejean** répond qu'il n'a jamais eu de trace des recettes des lotos. Il s'est expliqué avec la Présidente et le trésorier et répète qu'il n'y a aucune ambiguïté en ce qui le concerne et l'a d'ailleurs annoncé publiquement et l'a écrit.

**Fabrice Labarussias** demande si une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec le Comité des Fêtes.

**Pierre Maumejean** lui répond que c'est la même qu'en 2013.

Mme CHAREYRE et THEODOSE ne participent pas au vote.

Vote :

Unanimité

**Pierre Maumejean** profite de l'occasion du moment où les élus doivent sortir lorsqu'il y a des votes qui les impliquent, pour rappeler :

*« M. Labarussias, lors du dernier conseil municipal, vous avez déclaré que « comme à chaque fois je venais de mentir ». Je venais de déclarer que pendant la première année du mandat de M. Bonato, nous avons voté des subventions à des associations alors que des élus présents, impliqués dans ces associations, avaient participé à ces votes. J'avais également précisé que cela avait cessé à la suite d'une intervention et d'une mise en garde faite par M. Didier Caire, alors lui-même Conseiller Municipal d'Opposition.*

*Mensonge avez-vous dit !*

*Alors je vous précise que cela a bien été le cas notamment lors des conseils municipaux des 25 septembre 2008 et 26 janvier 2009.*

*Et donc c'est effectivement un an plus tard, lors du conseil municipal du 31 mars 2009 que M. Bonato a demandé, je cite : « je demande aux élus membres du bureau des associations de ne pas participer au vote des subventions car on ne peut pas être juge et partie ».*

*Ce à quoi M. Didier Caire a répondu :*

*Je le cite : Je rappelle que j'ai déjà annoncé lors des précédents conseils que les élus, membres du bureau ne pouvaient pas prendre part au vote et qu'ils devaient même quitter la salle au moment du vote, ce à quoi le Maire (donc M. Bonato) lui avait répondu qu'il était intolérable – le mot exact était scandaleux – de mettre en cause la probité des élus.*

*En effet, c'est bien lors du conseil municipal du 13 novembre 2008 que M. Didier Caire avait attiré l'attention de M. Bonato **sur l'illégalité du vote d'une subvention à une association dans laquelle l' élu exerce des responsabilités.***

*Alors, il est manifeste, Monsieur Labarussias que c'est bien à tort que vous m'avez qualifié de menteur d'habitude. Dès lors j'attends vos excuses, que bien entendu, j'accepterai. »*

**Fabrice Labarussias** lui présente ses excuses.

**Pierre Maumejean** les accepte avec plaisir.

**Fabrice Labarussias** rappelle que concernant le vote des subventions aux associations, M. le Maire a raison et il est d'accord avec cette forme, mais il lui demande de faire attention à un certain nombre de vote de subvention que ce soit ici en conseil mais aussi en conseil communautaire.

**Pierre Maumejean** y fera attention, ce n'est pas une raison pour le traiter de menteur, et clos le débat.

## **AFFAIRE N° 8**

### **ANNEE 2016 : DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Rapporteur : Le Maire

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié quelque peu le débat d'orientation budgétaire. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluri annuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en être pris acte par délibération spécifique.

#### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – BUDGET COMMUNE

L'argent public est devenu rare entraînant une chute des ressources des collectivités locales (-500 000 € pour Aigues-Mortes par rapport à 2015). La baisse des dotations aura un impact fort sur notre politique ressources humaines. Il nous faudra également « tailler » dans nos dépenses de fonctionnement, afin de garder celles d'investissement à un niveau acceptable (autour de 2.5 M€ hors remboursement capital des emprunts), tout en veillant à ne pas augmenter la dette.

Dans ce contexte nous prévoyons un équilibre budgétaire de fonctionnement aux environs de 11 ,9 M€

#### **LE FONCTIONNEMENT**

Devrait marquer un recul de l'ordre de 8% .Presque tous les articles budgétaires sont concernés

Les ressources humaines

Selon le rapport 2015 de l'observatoire des finances locales, présenté le 16 juillet 2015, deux phénomènes sont à l'origine de plus du tiers de la croissance de la masse salariale des collectivités locales :

- Les hausses du taux de la contribution employeur due à la CNRACL
- La revalorisation des salaires des agents de catégorie C et B

Dans ce contexte difficile il est impératif de réduire notre masse salariale. Nous utiliserons les leviers habituels pour y parvenir, à savoir :

- Le non-remplacement des départs en retraite (3 prévus en 2016) que nous privilégierons. Seul l'agent de la police municipale sera remplacé.
- Le non-remplacement des départs (3 en 2015)
- La limitation du recours aux contractuels
- Le transfert de personnel à la communauté de communes Terre de Camargue, dans le cadre du transfert de compétences.

Le chapitre 012 (frais & charges assimilés) devrait tourner autour de 5.8 M€ soit une diminution de 8% par rapport à 2015.

La dette

La dette d'Aigues- Mortes est constituée à 75% par des emprunts à taux fixe. Les emprunts à taux variable l'ont été sur l'Euribor. De ce fait la commune n'est pas concernée par les emprunts toxiques.

La répartition de la dette, entre les différents créanciers est la suivante :

- Caisse d'Epargne : 29.88 %
- Crédit Agricole : 44.60 %
- Crédit Local de France : 19.83 %
- La Banque Postale : 5.03 %
- CAF : 0.66 %

Quelques données rétrospectives sur la dette communale :

- Capacité de désendettement : 10,4 années
- Si l'encours de la dette représente 95.1% des recettes réelles de fonctionnement, l'annuité elle est de 10.4%
- Encours de la dette équivaut à 2 fois le produit des impôts locaux

Pour les années à venir, l'idée est de maintenir le Capital Restant Du (CRD) à sa valeur 2014 soit 11.5 M€ et de n'emprunter par voie de conséquence que dans cette limite, ce qui pour 2016 nous ouvre des possibilités à hauteur de 0.5 M€.

Le tableau ci-dessous, calculé sur la base d'un taux d'intérêt à 4 % pour une durée de remboursement de 15 ans montre les possibilités de la commune pour les 5 prochaines années. Le différentiel d'annuité est couvert par la revalorisation des bases d'imposition inscrite chaque année dans le Loi de Finances (base 1% par an)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CRD (au 1/01 EXERCICE N)	11 775 273 €	11 226 106 €	12 171 001 €	12 109 849 €	11 690 676 €	11 376 749 €	11 498 751 €	10 691 315 €	9 860 077 €	9 003 958 €	8 134 787 €
intégration emprunt 500 000 €								500 000 €	475 029 €	449 060 €	422 052 €
intégration emprunt 308 685 €									308 685 €	293 269 €	277 236 €
intégration emprunt 856 209 €										856 209 €	813 449 €
intégration emprunt 897 504 €											897 504 €

possibilité d'emprunter							500 000 €	308 685 €	856 209 €	897 504 €	954 972 €
<b>CRD après intégration possibilité emprunt</b>							<b>11 998 751 €</b>	<b>11 500 000 €</b>			
Intérêts origine	490 908 €	495 736 €	515 493 €	520 287 €	482 653 €	454 932 €	428 411 €	402 416 €	369 568 €	335 624 €	301 378 €
intérêts emprunt 500 000 €								20 000 €	19 001 €	17 962 €	16 882 €
intérêts emprunt 308 685 €									12 347 €	11 731 €	11 089 €
intérêts emprunt 856 209 €										34 248 €	32 538 €
intérêts emprunt 897 504 €											35 900 €
intérêts après intégration				520 287 €	482 653 €	454 932 €	428 411 €	422 416 €	400 916 €	399 565 €	397 787 €
différentiel intérêts				0 €	0 €	0 €	0 €	-20 000 €	-31 348 €	-63 941 €	-96 409 €
Capital	581 416 €	690 355 €	660 952 €	669 374 €	713 926 €	727 998 €	807 437 €	831 238 €	856 119 €	869 170 €	856 836 €
Capital emprunt 500 000 €								24 971 €	25 969 €	27 008 €	28 088 €
Capital emprunt 308 685 €									15 416 €	16 033 €	16 674 €
Capital emprunt de 856 209 €										42 760 €	44 470 €
Capital emprunt 897 504 €											44 822 €
Capital après intégration				669 374 €	713 926 €	727 998 €	807 437 €	856 209 €	897 504 €	954 971 €	990 890 €
différentiel capital				0 €	0 €	0 €	0 €	-24 971 €	-41 385 €	-85 801 €	-134 054 €
Annuités	1 072 324 €	1 186 091 €	1 176 445 €	1 189 661 €	1 196 579 €	1 182 930 €	1 235 848 €	1 233 654 €	1 225 687 €	1 204 794 €	1 158 214 €
Annuités après intégration				1 189 661 €	1 196 579 €	1 182 930 €	1 235 848 €	1 278 625 €	1 298 420 €	1 354 536 €	1 388 677 €
différentiel annuités				0 €	0 €	0 €	0 €	-44 971 €	-72 733 €	-149 742 €	-230 463 €

Il est à noter que nous n'avons pas ouvert de ligne de trésorerie en 2015

#### Les impôts locaux

La forte baisse des dotations de l'Etat ne peut être compensée uniquement par la diminution des dépenses de fonctionnement, il nous faut également jouer sur le levier fiscal. Toutefois compte-tenu des réductions drastiques opérées sur celles-ci l'augmentation des taux d'imposition sera limité à 1.5 %.

Ainsi :

- La taxe d'habitation passera de 16.05 % à 16.29 %
- Le Foncier Bâti passera de 26.86 % à 27.26 %
- Le Foncier Non bâti de 102.61 % à 104.15 %

Compte-tenu de la revalorisation des bases (hypothèse retenue 1%) le produit attendu sera majoré de 3% en 2016

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (est)
<b>T.H</b>	9 142 497 €	11 015 810 €	11 781 057 €	12 395 000 €	13 093 536 €	13 868 844 €	14 196 167 €	14 368 000 €	14 583 520 €
<b>F.B</b>	8 035 497 €	8 741 965 €	9 441 297 €	9 901 000 €	10 463 276 €	10 957 870 €	11 160 148 €	11 327 000 €	11 496 905 €
<b>F.N.B</b>	251 834 €	251 401 €	194 106 €	176 000 €	177 689 €	177 702 €	179 005 €	220 000 €	223 300 €
<b>Total</b>	17 429 828 €	20 009 176 €	21 416 460 €	22 472 000 €	23 734 501 €	25 004 416 €	25 535 320 €	25 915 000 €	26 303 725 €
% évolution des bases		14,80	7,03	4,93	5,62	5,35	2,12	1,49	1,50

<b>T.H</b>	14,47	15,05	15,46	15,89	15,89	16,05	16,05	16,05	16,29
<b>F.B</b>	23,20	25,06	25,88	26,59	26,59	26,86	26,86	26,86	27,26
<b>F.N.B</b>	92,54	96,24	98,86	101,59	101,59	102,61	102,61	102,61	104,15

<b>T.H</b>	1 322 919 €	1 657 879 €	1 821 351 €	1 969 566 €	2 080 563 €	2 225 949 €	2 239 725 €	2 306 064 €	2 375 655 €
<b>F.B</b>	1 864 235 €	2 190 736 €	2 443 408 €	2 632 676 €	2 782 185 €	2 943 284 €	2 997 652 €	3 042 432 €	3 134 056 €
<b>F.N.B</b>	233 047 €	241 948 €	191 893 €	178 798 €	180 514 €	182 340 €	183 624 €	225 742 €	232 567 €
<b>Total</b>	3 420 202 €	4 090 564 €	4 456 652 €	4 781 040 €	5 043 262 €	5 351 573 €	5 421 001 €	5 574 238 €	5 742 279 €
% évolution de l'imposition		19,60	8,95	7,28	5,48	6,11	1,30	2,83	3,01

### La Dotation Globale de Fonctionnement

La baisse des dotations sera répartie entre les différentes catégories de collectivités suivant les mêmes modalités qu'en 2015 (au prorata des recettes de fonctionnement) La DGF devrait accuser une baisse globale de 9,6% au niveau national.

Pour 2016, le chiffrage de cette baisse a été estimé à un peu plus de 510 000 €.

### L'INVESTISSEMENT

Devrait s'équilibrer autour de 3.4 M€ dont 0.8 M€ de vente de bâtiments (Services Techniques)

Le FCTVA sera de l'ordre de 250 000 € . Il est à noter que le projet de Loi de Finances étend le bénéfice du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1/1/2016.

Les taxes d'aménagement sont estimées à 70 000 €

Enfin un emprunt de 0.5 M€ devrait être contracté (voir supra)

Les dépenses concerneraient essentiellement :

- Aménagement du centre social et de Gambetta
- La réhabilitation de la crèche pour un montant de 136 000 € avec une subvention de la CAF de 73 000 €
- Des travaux de bâtiments pour 230 000 €

- Des travaux de voirie pour environ 800 000 €
- Des travaux d'environnement pour 200 000 €
- Du matériel divers pour 300 000 €
- Les transferts des services techniques pour 600 000 €

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 – BUDGETS ANNEXES

### LE CINEMA

Une AE/CP vient d'être voté par le conseil municipal dans le cadre l'accord transactionnel avec la société culture espace. Les crédits 2016 sont repris au budget (voir tableau ci-dessous.

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT AE	MONTANT des CP		
			2015	2016	2017
678	Protocole d'accord Culture Espace	209 425,00 €	69 808,33 €	69 808,33 €	69 808,34 €

Le budget cinéma devrait s'équilibrer en fonctionnement à 180 000 €, dont 28 000 € de personnel affecté par la collectivité, dans des conditions non encore définies.

La prise en charge par la commune du déficit d'exploitation sera de l'ordre de 145 000 €.

L'investissement s'équilibrera à 2 127 €

### L'OFFICE de TOURISME

Le budget s'équilibrera en fonctionnement aux environs de 390 000 €, dont 220 000 € de personnel affecté par la collectivité.

A noter que les frais d'impression représentent un peu plus de 12,5% des dépenses de fonctionnement.

Le reversement de la taxe de séjour au Département sera de l'ordre de 20 000 €

La prise en charge par la commune du déficit d'exploitation sera de l'ordre de 150 000 €

L'investissement s'équilibrera à 3 717 €

### LES PARKINGS

Le budget s'équilibrera en fonctionnement autour de 1 150 000 €, dont environ 600 000 € de personnel affecté par la collectivité.

Les recettes des parkings couvriront les dépenses de fonctionnement et permettront un autofinancement prévisionnel de l'investissement à hauteur de 190 000 €.

Comme pour le budget de la commune, le recours à l'emprunt devra être contenu, capital restant du sur la mandature plafonné à 1.5 M€, soit une possibilité d'emprunt pour 2016 de 200 000 € .

Les principaux travaux prévus pour 2016 :

- La réfection du P2 pour 160 000 €
- Etudes et travaux sur Mezy pour 91 200 €
- Contrôle d'accès centre- ville – études : 15 000 €

Il est demandé au conseil municipal :

- *De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire établi par le maire*
- *De prendre acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu*

Débat :

**Pierre Maumejean** ouvre le débat.

**Cédric Bonato** remarque dans le DOB, les dotations de l'Etat devraient baisser de 500 000 €. Il demande d'où le Maire tire ces chiffres.

**Pierre Maumejean** lui répond que cela a été annoncé par l'Association des Maires de France qui dispose d'une grille, qui est en contact permanent avec les pouvoirs publics. C'est la proposition la plus rapprochée du coup de ciseau que l'on attend.

**Cédric Bonato** demande s'il s'agit d'une proportion moyenne nationale ou spécifique à Aigues-Mortes ?

**Pierre Maumejean** ne pense pas qu'Aigues-Mortes soit dans le viseur de l'Etat. C'est une baisse nationale qui est de 9.6 % sur les dotations. Sur Aigues-Mortes, elle sera d'environ 6 %. Il rappelle qu'en 2014, il y avait 80 000 € de moins, en 2015 : 200 000 € de moins et en 2016 : 510 000 € prévus en moins. Donc entre 2015 et 2017, les chiffres ne seront pas à la hausse.

**Fabrice Labarussias** intervient car si la baisse de la D.G.F. est nationale, soit pour 2016 une baisse de 9.6 %, elle n'est pas unilatérale mais modulée suivant les villes. Donc il y aura l'enveloppe qui va diminuer de 9.6 % mais des villes vont avoir des DGF en augmentation, d'autres en diminution.

**Pierre Maumejean** est ravi de son optimisme

**Fabrice Labarussias** pense aux petites villes de moins de 3 500 habitants et certaines villes moyennes. Il ne comprend pas sa façon de calculer, on ne peut pas avoir une proportionnalité établie dans ce domaine. On ne peut pas, à cause d'une baisse de la DGF de 9.6 % sur l'ensemble de cette enveloppe, avoir une diminution de 9.6 % pour Aigues-Mortes et il y a un certain nombre de documents qu'on peut se procurer sur Internet qui tendent à montrer le contraire.

**Cédric Bonato** indique que 69 % des communes verront leurs dotations brutes augmenter. Il parle bien de la DGF, et c'est le cas d'Aigues-Mortes. La dotation va passer de 1.8 M€ à 2 M€ soit une augmentation de 8 %, 152 407 € d'augmentation. Chiffres exactes de la ville.

Il fait remarquer qu'une autre taxe intitulée contribution au redressement des finances est importante et correspond à 1.84 % des recettes réelles de fonctionnement. On a donc 11 M€ qui pondèrent l'augmentation qui est de 200 000 €. La baisse réelle sur les dotations de l'Etat pour 2016 sera de 60 000 € +/- 10 % et ne comprend pas d'où le Maire a trouvé la somme de 500 000 €. Ce n'est pas un mensonge, il peut avoir les documents sur le site internet.

**Pierre Maumejean** n'a pas l'habitude de traiter M. Bonato de menteur. Quant aux chiffres, il ne les a pas trouvés par hasard, ils sont fournis par les paramètres des calculs de l'association des Maires de France, il ne met pas en doute les chiffres de M. Bonato, et il souhaite sincèrement pour la commune qu'il ait raison et si c'est le cas, il lui en donnera acte.

**Cédric Bonato** s'adresse à la Presse en citant la référence, article du Monde avec un logiciel fourni par les services fiscaux pour expliquer qui sera en augmentation et vice versa. 69 % des communes verront la DGF augmenter et deux dotations vont donner 8 % mais par contre il y aura cette CRDF, et nous aurons une baisse d'environ 60 000 € mais pas de 500 000 €.

Si on calcule bien, 3 postes en moins, 3 postes à 30 000 € soit 90 000 €. Baisse de 60 000 € il reste 30 000 € donc le Maire n'est pas obligé d'augmenter les impôts.

**Pierre Maumejean** concernant l'augmentation des impôts, rappelle que pendant 2 ans M. Labarussias a fait des reproches de manière virulente en argumentant qu'il fallait quand même les augmenter de façon très minime, et ne pas les geler. Maintenant que l'on donne raison à M. Labarussias, on a tort. Il vient d'expliquer d'où il avait obtenu les chiffres annoncés dans le DOB et M. Bonato a expliqué d'où il les avait eus.

Il cite un proverbe : « l'eau qui vient d'une même source ne peut être à la fois douce ou salée ». Il espère qu'elle sera douce pour notre ville et s'il a raison, il lui dira, en donnera acte.

**Fabrice Labarussias** intervient sur les observations faites et ses interventions passées ?

Oui, effectivement il pense qu'il vaut mieux augmenter les impôts régulièrement de façon progressive de 1 %, plutôt que de ne pas les augmenter pendant 10 ans et être obligé de les augmenter massivement. Concernant l'augmentation des impôts prévue par le Maire, elle est fortement prématurée car on ne peut pas envisager d'ores et déjà sur un DOB une augmentation de 1.5 d'imposition quand on sait que c'est une variable d'ajustement pour boucler un budget. Le budget de M. le Maire n'est pas en place, n'est pas établi, les chiffres sont erronés et il ne sait pas qui à préparer ce document et d'où il sort la somme de 500 000 €.

La variable d'ajustement doit arriver au moment du vote du budget, justement pour pouvoir le boucler, on voit alors si on a assez de recettes, si l'imposition nécessite une augmentation. On ne doit pas déjà avertir la population qu'il y aura une augmentation maximum de 1.5 d'impôts sur un DOB.

D'autre part, le Maire est dans une rigueur et toutes les Mairies sont passées sur une gestion rigoureuse des deniers publics. C'est louable, il loue sa nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais regrette par contre que le Maire ait « ouvert les robinets » pendant 2 ans et ainsi augmenté la masse des charges de personnel de 370 000 €. C'est bien de s'en apercevoir maintenant et de trouver des solutions mais c'est trop tard.

Car sur les ratios donnés, on est sur une capacité de désendettement de 10.4, on était de 9.6 en 2014 donc la capacité de désendettement a augmenté et tend vers les 15. On commence à être mauvais élève et il va voir quelles sont les solutions que le Maire compte prendre. Le début de son mandat n'est pas à la hauteur de ses promesses d'autant plus que dans la campagne, il avait promis de ne pas augmenter les impôts.

**Pierre Maumejean** répond que pendant sa campagne, il avait promis de ne pas augmenter les impôts pendant les deux premières années – promesse tenue et il répond que concernant le gel des impôts pendant 10 ans avant l'arrivée de F. Labarussias en 2008 c'est un point de vue mais cela l'a arrangé. En effet, il rappelle qu'il a bénéficié en 2009 et 2010 d'une exceptionnelle augmentation des bases, dans les 19 % environ, et a néanmoins augmenté les impôts pendant 6 ans, augmentation des impôts de 38.9 %.

Concernant les frais de personnel, il rappelle qu'au cours des trois premières années du mandat de M. Bonato, ils ont augmenté de 10.10 %, et qu'à la fin de son mandat ils avaient augmenté de 70 %.

**Fabrice Labarussias** rappelle que la non augmentation d'impôts pendant 10 ans n'est pas une élucubration de sa part, c'est mentionné dans le rapport de la chambre régionale des comptes. C'est une bonne bible pour M. Mauméjean.

Concernant l'augmentation de la charge de personnel en fin de mandat, M. Mauméjean était élu pendant 6 ans et semble oublier la municipalisation du CeSAM.

**Pierre Maumejean** lui rappelle qu'il a dû régler en 2014, dès son arrivée, le problème des NAPS dont le coût a pesé lourdement sur les charges de personnel. Il rappelle aussi les déclarations de M. Bonato qui avait annoncé que dès la mise en place des NAPS, il faudrait augmenter les impôts de 2.5 pour couvrir les frais. « *Nous le l'avons pas fait, et vous auriez pu nous dire que mon équipe ne s'est pas mal débrouillé.* »

Ensuite, en ce qui concerne les 10 années de non augmentation des impôts, c'est une manière de voir. Mais il rappelle que M. Bonato a bénéficié de fait d'une augmentation de bases considérables grâce aux rentrées des taxes ménage sur les Boudres et les Marinas, et malgré ce il a quand même « tapé fort sur le contribuable ».

Il n'a pas de leçons sur la pression fiscale à recevoir de la part de M. Labarussias.

**Fabrice Labarussias** revient sur l'endettement en 2016 à 11.5 M€, il souhaite que l'on cesse de dire que l'endettement était de 11.5 ME en 2008.

**Pierre Maumejean** le confirme. En 2009, M. Bonato indiquait lors d'un conseil municipal la somme de 1 800 000 € d'endettement.

**Fabrice Labarussias** rappelle que sérieusement en 2008, l'endettement était de 11.5 M€, avec 2 crédits signés en décembre 2007 par René JEANNOT, l'un de 1 000 000 € à affecter à ce budget, et l'autre de 700 000 € affecté aussi à ce budget.

**Pierre Maumejean** ne parle pas des 850 000 € que M. BONATO a empruntés lors du dernier trimestre de sa mandature ? Il n'a pas baissé la dette, elle a été stabilisée et c'est une bonne chose, personne ne le conteste pas.

**Cédric Bonato** intervient sur l'investissement, 3.4 M€ vont être investis :

- vente d'un bâtiment services techniques : 800 000 €
- FCTVA : 250 000 €
- les taxes d'aménagement : 70 000 €
- un emprunt : 500 000 €

Soit un total de 1.6 M€, il manque 1.8 M€. Il demande où sont les recettes

**Pierre Maumejean** répond que c'est de l'auto financement

**Cédric Bonato** est étonné que le Maire va basculer du budget de fonctionnement à l'investissement 1.8 M€ en faisant une baisse sur tous les budgets de fonctionnement.

**Pierre Maumejean** rétorque qu'il va essayer.

**Cédric Bonato** en discutera.

**Pierre Maumejean** rappelle qu'il ne faut pas perdre à l'esprit la philosophie d'un débat d'orientation budgétaire, c'est du prévisionnel.

**Cédric Bonato** redit que c'est une variable de 1.8 M€. Il calcule les dépenses que représentent l'aménagement du centre social et de Gambetta, la réhabilitation de la crèche, les travaux de bâtiment, de voirie, d'environnement, le matériel divers et les transferts des services techniques, c'est 2.2 M€.

**Pierre Maumejean** ajustera les dépenses aux recettes. Il regrette de trainer le boulet des bâtiments communaux qui sont tous à reprendre en toiture, en façade, un parc automobile obsolète qu'il faut changer, sans parler du reste.

**Cédric Bonato** demande pourquoi il prévoit d'équilibrer à 3.4 M€ alors qu'il va faire un investissement de 2.2 M€.

**Pierre Maumejean** ajoute qu'il faut tenir compte des 800 000 € de vente des services techniques. En faisant la souscription, on retrouve les chiffres.

**Cédric Bonato** refait son calcul : 2.2 M€ et 800 000 € : il manque 400 000 M€

**Pierre Maumejean** explique que la différence qu'il y a entre nous et vous c'est que dans vos DOB, vous ne donniez aucun chiffre.

**Cédric Bonato** lui demande des explications sur des chiffres qui sont faux.

**Pierre Maumejean** a donné des explications et si celles-ci ne sont pas suffisantes, il en prend acte.

Il lui rappelle qu'il faut enlever 800 000 € à ces chiffres prévisionnels, et il équilibrera ce budget en recettes et en dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement.

**Cédric Bonato** demande ce que deviennent les services techniques et où ils vont aller.

**Pierre Maumejean** lui rappelle qu'on est sur le débat d'orientation budgétaire, mais en ce qui concerne les services techniques, un projet est à l'étude, il négocie mais rien n'est acté pour le moment.

**Cédric Bonato** demande le devenir des services techniques.

**Pierre Maumejean** indique que la finalité est de regrouper les services techniques qui sont dispersés en 3 points de la commune.

**Cédric Bonato** demande s'il a trouvé un terrain sur la zone d'activités ?

**Pierre Maumejean** lui répond qu'il est en train de chercher, de discuter et que rien n'est finalisé.

**Fabrice Labarussias** demande le devenir les différents terrains où les services techniques sont actuellement, puisque le déménagement est fixé à 600 000 €.

**Pierre Maumejean** pense qu'il va faire le cimetière oublié pendant tant d'années.

**Amandine Jacinto** demande la fréquentation du cinéma et ce qui est prévu pour développer l'attractivité du cinéma sur l'année à venir.

**Jean Claude Campos** répond que la fréquentation est d'environ 7 à 8 000 entrées, mais il reste deux mois, notamment le mois décembre qui est important. A noter que c'est un cinéma qui a une vocation particulière, il n'est pas que commercial. Selon les lignes de débat proposé, on est obligé de refuser du monde, comme ce fut le cas pour le débat sur l'autisme où l'on a refusé des places. L'opération Halloween a été lancée avec 200 places dans la soirée. Par contre, il déplore un échec avec les ados car il est très difficile d'arriver à les toucher. On fait un cinéma qui n'est pas simplement commercial mais qui propose des sujets importants, le cas aussi sur la non-violence et d'autres sujets. C'est un plus.

Il en profite pour dire qu'un Débat d'Orientation Budgétaire n'a jamais été contractuel. On peut présenter un débat sans présenter de chiffres. On est dans l'élucubration et on verra bien, au moment où les élus travailleront, quelles sont les données exactes. On peut faire des suppositions. D'ailleurs c'est ce font les élus de l'opposition. Concernant les dotations de l'Etat, il aimerait bien qu'elles soient en augmentation, et la Loi Notre aujourd'hui programmée par l'Etat oblige à des mutualisations car l'Etat sait qu'il va baisser ses dotations.

**Fabrice Labarussias** souhaite discuter avec des bases réelles.

**Pierre Maumejean** donne la parole au DGS : Sur la différence constatée, il ne faut pas oublier que dans les dépenses d'investissement il faut ajouter le capital des emprunts à hauteur de 810 000 €, soit un total 3.4 M€

**Fabrice Labarussias** demande des explications sur ce qui va être envisagé au niveau du P2, au niveau du parking Mezy où il y a une étude et ce que le Maire souhaite accueillir comme véhicule, dans quelle proportion, et au niveau du contrôle d'accès centre-ville, ce que le Maire envisage de faire comme étude ?

**Pierre Maumejean** lui répond que concernant la réfection du P2, il croit qu'il n'a échappé à personne que les parkings P2 – P3 ont été laissés dans un état déplorable pendant 6 ans. Un programme de rénovation a dont été mis en place pluriannuel en commençant par le P2.

En ce qui concerne le parking Mezy, il est dans son projet d'y mettre les camping-cars avec la zone de traitement des eaux usées, des eaux noires et bleues pour éviter d'une part la noria de ces camping-cars vers le Bd Diderot, notamment l'été et le déversement de leurs eaux sales et usées dans la roubine ou dans les eaux pluviales, ce qui constituent un « terrorisme contre l'environnement ». Enfin, pour le contrôle d'accès, il a mandaté un cabinet d'études qui étudie.

Il rappelle d'ailleurs qu'une étude urbaine d'un montant de 90 000 € a été faite du temps de M. Bonato sur le stationnement et la circulation qui n'a servi à rien.

Personne ne prenant la parole, **Pierre Maumejean** indique que le débat est clos.

Le conseil municipal

- prend acte du rapport d'orientation budgétaire (budget Commune – Cinéma – Parkings – Office de Tourisme) établi par le Maire
- prend acte du débat d'orientation budgétaire qui vient d'avoir lieu.

#### AFFAIRE N° 09

#### INFORMATIONS DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR :

**Pierre Maumejean** donne lecture des décisions prises par délégation de pouvoir

- 66/2015 annulée et remplacée par la 69/2015
- 67/2015 qui institue une sous régie de recettes Cinéma Marcel Pagnol auprès de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.
- 68/2015 qui supprime la régie de recettes pour le Cinéma Marcel Pagnol à compter du 30 Septembre 2015
- 69/2015 (annule et remplace la 66) qui modifie la régie générale de recettes auprès de la Mairie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- 70/2015 qui autorise le Maire à signer un contrat de prêt avec la Société Grand Domaines de Littoral à Jarras, qui met gracieusement à disposition de la commune la parcelle cadastrée AX n° 13, lieudit les Près, d'une superficie de 9ha 80a 92 ca lui appartenant, du 1<sup>er</sup> au 31 Octobre 2015 notamment pour l'organisation de la fête votive.
- 71/2015 qui retient la Société SITETUDES, pour le marché d'études préalables et mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking MEZY à Aigues-Mortes ».
- 72/2015 qui retient l'établissement ST GROUPE à Boisseron (34) pour le marché réhabilitation de courts de tennis en résine synthétique en terrain de confort gazon synthétique.
- 73/2015 qui autorise le Maire à signer une convention d'occupation précaire du logement situé au 1<sup>er</sup> étage du 10 rue Louis Blanc, jusqu'au 15 Décembre 2015 à Mme HOAREAU et ses 2 enfants, privés de logements suite aux récentes inondations.
- 74/2015 qui concède à Mme Mélodie MULLER une concession funéraire pour cinquante ans moyennant la somme de 91.47 €.
- 75/2015 qui retient la société Omegashow, sise à Maison Alfort, pour la location et l'installation de la patinoire mobile dans le cadre des animations de Noël.

**Cédric Bonato** demande des explications sur la convention de prêt avec Listel et notamment qui a sollicité qui ?

**Pierre Maumejean** répond que les 2 se sont sollicités mutuellement car à la suite des derniers accidents ayant lieu sur les Près, il y avait un vide juridique car le foncier appartient à Listel, le Comité des fêtes y organisait une manifestation taurine sans aucune convention, sans aucun accord formalisé du propriétaire foncier. Il a été décidé, dans un but de clarification juridique, de passer une convention entre Listel et le Comité des Fêtes qui fait que ce dernier durant la fête votive est l'occupant légitime des près qui appartiennent à Listel.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 19 h



<b>Le Maire</b>		<b>Gilles Traullet</b>
<b>Noémie Claudel</b>	<b>Philippe Cathala</b>	<b>Marielle Nepoty</b> Secrétaire de séance
<b>Arnaud Fourel</b>	<b>Patricia Van der Linde</b>	<b>Jean Claude Campos</b>
<b>Jeannine Soleyrol</b>	<b>Claude Laurie</b>	<b>Patrice Deville</b>
<b>Alain Baillieu</b>	<b>Jean Claude Campos</b>	<b>Ariane Molluna</b>
<b>Michel Leblanc</b>	<b>Véronique Bonvicini</b> Proc. à Christelle Bertini	<b>Hélène Thélène</b>
<b>Olivier Bertrand</b>	<b>Sabine Rous</b>	<b>Maguelone Chareyre</b>

<b>Christelle Bertini</b>	<b>Nathalie Theodose</b>	<b>Cédric Bonato</b>
<b>Rachida Bouteiller</b>	<b>Amandine Jacinto</b>	<b>Alexandra Bonnet</b> <i>Proc. Rachida Bouteiller</i>
<b>Fabrice Labarussias</b>	<b>Guillaume Ber</b>	<b>Stéphane Pignan</b>